

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'association intercommunale EHVV

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-01

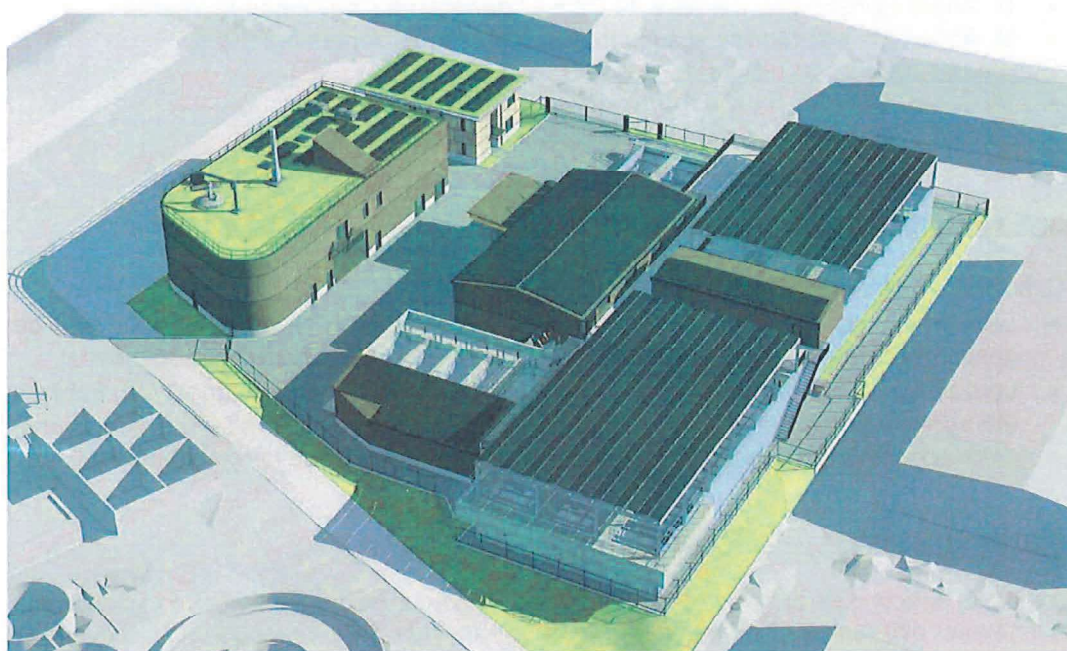
relatif au

Rapport de gestion EHVV et comptes pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués,

Préambule

Les Conseils délibérants des 15 communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chaux, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples, ont accepté de traiter ensemble leurs rejets d'eaux usées dans une seule STEP, à construire à La Sarraz et gérée par la nouvelle association intercommunale EHVV.



Conseil Intercommunal (CI) EHVV

Le Conseil Intercommunal est composé d'un représentant de chaque Municipalité et d'un représentant des Conseils délibérants par tranche de 1000 habitants, ainsi que d'un suppléant. En 2024, le CI était composé de 34 membres.

Le CI a procédé à la nomination de son bureau lors de sa séance du 1^{er} mai 2025 :

- **Président du CI** : M. Bertrand Raemy, membre du Conseil général de Chevilly
- **Vice-Président du CI** : M. Rolland Moll membre du Conseil général de La Chauv
- **Scrutateurs** : MM. Christophe Baatard, Ferreyres et Florian Roecker, Eclépens
- **Scrutateur et scrutatrices suppléants-es** : Mmes Maura Soupper, La Sarraz, et Paulina Gerova Schaer, Mauraz, M. Morin Rochat depuis le 25.09.2025.

Secrétariat du CI EHVV : Mme Sylviane Pasche

La commission de gestion

La commission de gestion est composée de cinq membres et deux suppléants, tous issus de communes différentes, élus par le conseil intercommunal parmi les délégués de ce dernier au début de chaque législature pour une durée de cinq ans. Elle rapporte chaque année devant le conseil intercommunal sur les comptes, la gestion et le budget.

Membres :

- M. Franco Cetrangolo, Municipal à Eclépens
- M. Marc-Antoine Cloux, membre du Conseil communal de l'Isle
- M. Claude Pavillard, Municipal à Orny jusqu'au 30 juin 2025
- M. Philippe Cugny, Municipal à Moiry
- M. André Horisberger, membre du Conseil général de Chavannes-le-Veyron
- M. Adrien Mange, Municipal à Cuarnens depuis le 25 septembre 2025

Suppléants de la commission de gestion :

- M. Fabien Gervais, Syndic d'Orny dès le 25 septembre 2025
- M. Cédric Gaudin, Municipal à Chevilly dès le 25 septembre 2025

Séance du Conseil Intercommunal EHVV

Le Conseil intercommunal EHVV a siégé à deux reprises :

- Lors de la séance du 01.05.2025 à La Chauv, le Préavis N° 2025-01 : Rapport de gestion et comptes pour l'année 2024 a été accepté par le Conseil intercommunal.
- Lors de sa séance du 25.09.2025 à Dizy, le Préavis N°2025-02 : Budget 2026 EHVV a été accepté par le Conseil intercommunal ainsi que le Préavis 2025-03 concernant la demande de crédit d'étude de détail du projet STEP en vue de la régionalisation.

Le Comité de direction (CODIR) EHVV

Le comité de direction se compose de huit membres d'exécutifs communaux en fonction, issus de communes différentes et proposés par les municipalités. Ces membres sont élus par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Ces membres sont rééligibles.

La représentativité des communes au sein du comité de direction est la suivante :

- **Communes de Cuarnens, L'Isle, Mauraz et Mont-la-Ville** : 2 délégués
MM. Steve Baudat jusqu'au 30.04.2025, Etienne Clerc depuis le 01.05.2025 et Jean-Daniel Staub

- Communes de Ferreyres, La Praz et Moiry : 1 déléguée
Mme Valérie Faine
- Communes d'Orny et Pommaples : 1 délégué
M. Dominique Bataillard
- Communes de Chevilly et Dizy : 1 délégué
M. Alain Jaquier
- Communes de Chavannes-le-Veyron et La Chauv : 1 délégué
M. Jérôme Girardin
- Commune de La Sarraz : 1 délégué
M. Jean-Philippe Murset, **vice-Président du CODIR**
- Commune d'Eclépens : 1 délégué
M. Etienne Morier-Genoud, **Président du CODIR**

Le secrétariat du CODIR est assuré par Mme Sylviane Pasche.

M. Philippe Sueur, boursier de la commune de La Sarraz, s'occupe de la bourse et des finances de l'association.

En 2025, le CODIR EHVV s'est réuni lors de 12 séances.

Le CODIR a décidé de financer la formation d'un exploitant de STEP. Cette formation a lieu tous les trois ans. M. Stéphane Roachat qui travaille à la STEP de Cuarnens a montré un grand intérêt à suivre cette formation FES. Une convention a été conclue qui lie EHVV et M. Roachat, pour couvrir une partie de ses frais de formation et pour l'intégrer dans le projet. M. Roachat a réussi son examen de certificat d'exploitant de STEP en décembre 2025.

Le CODIR a rencontré Mmes Florence Dapples (Cheffe de la division Protection des eaux) et Gabrielle Hack (Cheffe de projet) de la DGE en octobre 2025 afin de leur présenter le projet EHVV et les coûts inhérents. Il était important d'informer le Canton afin d'améliorer la compréhension du projet par ses services.

Organisation du CODIR EHVV

Le CODIR tient une séance chaque mois. Il est accompagné par le bureau RWB Vaud SA à Yverdon, qui assure le rôle de BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage). Le CODIR s'est organisé en diverses commissions :

Commission Technique pour la STEP (CoSTEP)

M. Steve Baudat jusqu'au 30.04.2025

M. Jean-Philippe Murset depuis le 01.05.2025, Président de la commission

M. Etienne Morier-Genoud

Suppléant : M. Alain Jaquier

Commission Technique pour les réseaux (CoRES)

M. Dominique Bataillard, Président de la commission

M. Jean-Daniel Staub

Suppléant : M. Etienne Clerc

Commission Juridique et Financière (CoJF)

M. Jérôme Girardin, Président de la commission

Mme Valérie Faine
M. Etienne Morier-Genoud

M. Philippe Sueur – en qualité de boursier de l'association

La CoJF a élaboré, avec le bureau RWB, le projet de Règlement type d'évacuation et d'épuration des eaux usées qui a été présenté en 2025 aux 15 communes. Elle a pour tâche d'examiner les contrats, les conventions, de contrôler les finances et doit examiner et valider les factures reçues.

La CoJF a rencontré six des futurs clients EHVV : la fromagerie Bory à Dizy, la fromagerie de La Praz, CRIDEC à Eclépens et ISDS à Oulens, la commune de Grancy pour le hameau de St-Denis et le site de St-Loup à Pommaples. Les Conventions liant EHVV avec CRIDEC SA, ISDS SA et la commune de Grancy ont été signées par les parties.

Ces trois commissions étudient les objets en profondeur, puis les présentent en séance de CODIR pour validation. Nous devons relever l'excellente et la précieuse collaboration avec le bureau RWB Vaud SA à Yverdon, qui nous accompagne dans toutes les études et démarches avec un grand professionnalisme. Un grand Merci est adressé à Mmes Karine Vulliemin, Julie Grelot, MM. Jonas Margot, Thierry Mounir et Thomas Etcheberry.

PGEEr1 Plan Général d'Evacuation des eaux régional

Le bureau DTP a été mandaté pour établir le PGEEr1 qui a été présenté aux 15 Municipalités et qui est actuellement au Canton pour validation. Le PGEEr1 est obligatoire lors de la mise à l'enquête pour l'octroi du permis de construire.

Plateforme AxeoBim

La plateforme AxeoBIM est utilisée pour déposer, échanger, et archiver les divers documents, Elle est accessible, à des niveaux spécifiques, pour les membres du CODIR, du CI et des partenaires.

Site internet EHVV

Le CODIR EHVV a mandaté le bureau Quetzal à Cottens pour l'élaboration du site internet accessible à l'adresse www.ehvv.ch

Séances Direction générale du projet STEP (DGP STEP) et CORES (DGP Réseaux et STAPs)

La DGP STEP est composée de la CoSTEP, du BAMO-RWB et du mandataire-CWED. L'exploitant de la STEP de La Sarraz, M. Yanick Sordet participe aux séances DGP.

La DGP STAPs est composée de la CORES, du BAMO-RWB et du mandataire, le groupement CWED.

La DGP Réseaux est composée de la CORES du BAMO-RWB et du mandataire le bureau Holinger SA.

M. Stéphane Rochat participe aux séances de DGP Réseaux-STAPs.

En 2025, la DGP STEP et la DGP Réseaux-STAPs ont siégé lors de 12 séances pour chaque entité. Les différents aspects techniques de la STEP, des réseaux et des stations de pompes sont étudiés et débattus afin de pouvoir préavisier les décisions du CODIR.

Projets STEP et réseaux

Les études des projets de STEP et des réseaux avancent selon le planning prévu. Le projet d'ouvrage de la STEP a débuté en 2025 ; en parallèle des préconsultations ont été organisées avec différents services cantonaux. Les appels d'offres principaux (équipements électromécaniques et génie civil) pour le projet STEP ont été effectués et en partie adjugés : le lot EM01 pour le relevage, décantation primaire, traitement biologique et décantation secondaire à l'entreprise Stereau, le lot EM02 pour le traitement des micropolluants à l'entreprise Techfina SA et le lot EM03 pour le traitement des boues à l'entreprise Techfina SA. La notice d'impact sur l'environnement a été réalisée afin de débiter la mise à l'enquête du projet STEP fin 2025.

Pour les projets de raccordement, les avant-projets ont été réalisés. Les projets d'ouvrage et les principaux appels d'offres ont été débutés. En parallèle, les services cantonaux ont été pré-consultés notamment pour le PGEEr1. La notice d'impact sur l'environnement pour les réseaux a également été réalisée. Pour le projet de réseaux, les conventions avec les particuliers ont été élaborés.

Finances - Comptes 2025

En vertu de l'article 31, al. 2 des statuts de l'association, les comptes doivent être approuvés par le conseil intercommunal avant le 30 juin de chaque année.

Pour l'année 2025, les charges de l'exercice s'élèvent à Fr. 119'618.95, inférieures de Fr. 60'181.05 par rapport à celles prévues au budget. Ces dernières sont réparties entre les communes selon la clef de répartition mise à jour une ultime fois pour tenir comptes des derniers chiffres corrigés des équivalents-habitants et déjà utilisée pour le budget 2026.

Le montant total des investissements 2025 se monte à Fr. 1'467'749.15, portant le total à Fr. 2'430'695.15 au 31.12.2025.

Nous vous présentons ci-après les éléments significatifs des comptes 2025.

		Comptes	Budget
3000.00	Salaires des autorités et commissions - CI	6'000.00	11'700.00

Le budget prévoyait 3 conseils intercommunaux pour l'année 2025. Dans les faits, le législatif a été convoqué à 2 reprises.

3000.01	Salaires des autorités et commissions - CODIR	55'878.00	52'800.00
---------	---	-----------	-----------

Indemnités fixes (Fr. 36'000.00) et variables (Fr. 19'878.00) des membres du CODIR selon préavis 2023-03. Les indemnités variables sont légèrement supérieures à la prévision, car les heures de séances CoSTEP et CoRES sont difficiles à estimer précisément à l'avance.

3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5'126.95	5'000.00
---------	--	----------	----------

Coût net de la formation de M. Stéphane Rochat, subvention cantonale déduite.

3105.00	Réceptions et manifestations	1'173.00	3'000.00
---------	------------------------------	----------	----------

Repas de fin d'année des membres du CODIR, accompagnés du BAMO RWB Vaud SA et de MM. Yanick Sordet et Stéphane Rochat, ainsi que de la secrétaire et du boursier.

3110.00	Meubles et appareils de bureau	0.00	2'000.00
---------	--------------------------------	------	----------

L'achat d'une armoire anti-feu pour les archives de l'association sera effectué ultérieurement.

3130.02	Prestations de services de tiers	2'500.00	2'500.00
---------	----------------------------------	----------	----------

Création d'un site internet par le bureau Quetzal.

3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, etc.	4'380.00	10'000.00
---------	--	----------	-----------

L'exploitant actuel de la STEP de La Sarraz, M. Yanick Sordet et M. Stéphane Rochat sont conviés aux séances de commissions pour la réalisation du projet. Ils sont rétribués au même tarif que le membres du CODIR.

3132.01	Honoraires comptabilité	8'950.00	10'000.00
---------	-------------------------	----------	-----------

Heures de la bourse communale de La Sarraz pour la tenue de la comptabilité.

3132.01	Honoraires comptabilité	1'500.00	1'500.00
---------	-------------------------	----------	----------

Honoraires de la fiduciaire pour la révision des comptes.

3401.00	Intérêts	14'467.06	58'000.00
---------	----------	-----------	-----------

La baisse générale des taux d'intérêts, ainsi qu'une gestion rigoureuse des liquidités et de l'emprunt ont permis de limiter la charge pour 2025. Le montant de la dette au 31.12.2025 s'élève à Fr. 2'750'000.00.

Fiduciaire

La Fiduciaire DFG SA à Echallens contrôle les comptes de notre association.

Conclusions

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EHVV

- Vu le rapport du CODIR au conseil intercommunal sur la gestion et les comptes pour l'année 2025,
- Vu et ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'approuver les comptes EHVV pour l'année 2025 tels que présentés par le CODIR ;
2. De prendre acte du rapport de gestion EHVV 2025.

Préavis accepté par le Comité de direction lors de sa séance du 12 mars 2026.

Au nom du comité de direction de l'association EHVV

Le Président

La Secrétaire

Etienne Morier-Genoud



M. Etienne Morier-Genoud

Mme Sylviane Pasche



Annexes :

- Comptes 2025 et annexes
- Rapport de révision

